



TELETRAVAIL A LA DRFIP DU RHONE

La Direction a réuni le 25/03/2019 vos représentants pour faire le point sur la mise en place du télétravail à la DRFIP du Rhône. 99 agents (A, B, C) se sont portés candidat pour le télétravail et seuls 83 agents ont été retenus.

Sur les 16 collègues qui se sont vus notifier un refus, 7 l'ont été pour non éligibilité, 1 pour non autonomie, 8 par choix du chef de service car le nombre de souhaits dans le service est supérieur à 5 % des effectifs.

Pour autant, la Direction est en train de voir s'il est possible de trouver une solution acceptable pour tout le monde.

La mise en place devrait intervenir courant avril pour les premiers concernés (raisons médico-sociale).

Les personnes bénéficiaires exercent normalement dans les mêmes conditions matérielles qu'au bureau. Ils seront dotés d'un ordinateur portable et sur demande d'un double écran.

S'agissant des recours, les agents qui ont essuyé un refus pourront saisir la CAP locale pour contester cette décision.

N'hésitez pas à prendre contact avec vos élus FO en CAP locales pour faire défendre vos dossiers.

Nous pouvons aussi vous renseigner sur les modalités de mise en place du télétravail .

Le syndicat FO DGFIP restera vigilant sur le sujet compte tenu qu'actuellement notre Administration est dans une logique de réduction de moyens de fonctionnement.

Favoriser le travail à domicile c'est aussi moins de postes de travail, des économies de loyers à l'avenir.

FO DGFIP ne s'oppose pas à la mise en place du dispositif dès lors que pour les agents concernés, il peut-être source d'économie et de bien-être.

Vos élus en CAP locales

Emmanuel ESTENNE	Elu	A	Direction Affaires juridiques
Audrey VANKEMMEL	Elue	A	C A E 2ème brigade de vérification
Jean luc PELLETIER	Elu	B	Direction
Franck DONAT	Elu	B	CFP Lyon Métropole
Régis THORAVAL	Elu	B	SIE Villefranche sur Saône
Ludivine DE CARLI	Elue	B	C A E SIP Lyon Berthelot
Sylvina RODRIGUES DE CASTRO	Elue	C	Equipe de renfort
Laure Emmanuelle LEMARECHAL	Elue	C	SIE Lyon Est